

et les associations d'Indiens au sujet du transfert des fonctions du ministre d'État (Port Arthur) des Affaires indiennes aux questions de logement.

(La motion est adoptée.)

LES SUBVENTIONS EN VUE DE LA FORMATION DES ÉLÈVES PILOTES

Motion n° 211—M. Saltsman:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les ententes intervenues et dispositions prises entre le gouvernement du Canada et l'Association royale des aéroclubs du Canada, les pilotes instructeurs, les aéroclubs privés et les écoles de pilotage, concernant le versement de subventions en vue de la formation des élèves pilotes.

(La motion est adoptée.)

L'AÉROPORT INTERURBAIN POUR AVIONS À RÉACTION À TORONTO

Motion n° 218—M. Gilbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de toutes les études entreprises par le ministère des Transports au sujet de l'aménagement d'un aéroport interurbain pour avions à réaction à Toronto.

(La motion est adoptée.)

L'ACHAT DE LA «COMPUTER SCIENCES» PAR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU C.N.

Motion n° 229—M. Gilbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du décret du conseil autorisant les télécommunications du Canadien-National à acquérir des actions de la société *Computer Sciences Canada Limited*.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n°s 109, 140 et 158?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

L'IMPOSITION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

Motion n° 109—M. Saltsman:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, de tous mémoires, etc. échangés entre le gouvernement et les compagnies canadiennes d'assurance-vie au sujet des propositions de l'exposé budgétaire qui ont trait à l'imposition des compagnies d'assurance-vie.

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): La motion est recevable par le gouvernement sous la réserve habituelle que toute correspondance de ce genre renfermant des renseignements dont la

[M. Howard (Skeena).]

divulgaration nuirait à la position concurrentielle de quelque société d'assurance-vie serait exclue.

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions et des conditions exprimées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre de considérer l'avis de motion n° 109 comme ayant été adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE RAPPORT PROVISOIRE DE L'O.C.D.E.

Motion n° 158—M. Broadbent:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport provisoire que l'O.C.D.E. a soumis au gouvernement après avoir évalué la politique scientifique du Canada en 1968.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le rapport qu'on veut faire déposer a été reçu sous forme de projet; il sera revu, et publié cet automne. L'Organisation de coopération et de développement économique a demandé de ne pas faire circuler ce document avant la publication du rapport définitif. En conséquence, le député voudra peut-être retirer son avis de motion?

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je suis aujourd'hui dans de bonnes dispositions: j'y consens donc.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

M. l'Orateur: Les autres avis de motions sont-ils réservés?

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, la Chambre avait consenti il y a plus de deux mois à une motion visant le dépôt de documents de recherches à l'intention du comité Woods. Je ne les ai pas encore reçus et je me demande quand des dispositions seront prises à ce sujet?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me souviens des entretiens qui ont eu lieu à ce moment-là et je vais immédiatement faire enquête.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, deux mois ce n'est pas énorme. On avait adopté il y a six ou sept mois environ certains de mes avis de motions portant production de documents entre le gouvernement et les diverses provinces au sujet de l'éducation des enfants indiens, et les dispositions prévues dans l'ordre donné à l'époque n'ont pas encore été prises en totalité.